Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 9 (1994)
Heft: 1: Gazette

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTONS

La politique culturelle dans le Canton de Soleure

La conservation des monuments historiques dans le Canton de Soleure

De 1943 à 1946, Gottlieb Loertscher, alors étudiant, a profité de ses vacances universitaires pour faire des recherches architecturales de grande envergure sur l'église collégiale de Schönenwerd. Par la suite la documentation ainsi réunie lui a servi de matériel de base pour la rédaction de sa dissertation. En raison de son activité dans le domaine culturel, le Conseil d'Etat du Canton de Soleure a donc nommé Gottlieb Loertscher premier responsable de l'inventaire des monuments historiques en 1947 et conservateur cantonal en 1951, poste auquel s'ajoutait celui de directeur de la commission des biens culturels comprenant neuf membres, qui s'occupait alors de toutes les activités dans le domaine de l'archéologie, des inventaires, de la conservation des biens culturels ainsi que de la protection de la nature et du paysage. C'est en 1957 que Gottlieb Loertscher est finalement nommé premier conservateur des monuments historiques du Canton de Soleure, à la tête d'une petite équipe de collaborateurs composée d'une secrétaire, d'un dessinateur et d'un architecte employé temporairement. C'est en 1974 que Gottlieb Loertscher a pris sa retraite, son successeur Georg Carlen a occupé le poste jusqu'en 1992, date à laquelle Samuel Rutishauser a été nommé conservateur cantonal des monuments historiques.

Le service de conservation des monuments historiques fait aujourd'hui partie de l'Office de la culture et des sports dépendant lui-même du Département de l'instruction publique et est placé sous la direction du conservateur cantonal des monuments historiques entouré d'une équipe de collaborateurs composée d'un architecte pour les questions techniques de conservation, d'un technicien en construction, d'un comptable et d'une secrétaire. Le poste de responsable de l'inventaire des monuments historiques n'est pas occupé en ce moment. Actuellement on étudie si le service de protection des biens culturels ne devrait pas être rattaché au service de conservation des monuments historiques.

Après les années de haute conjoncture et donc de prospérité dans le domaine des constructions, il convient dorénavant de se consacrer un peu plus aux travaux de base relégués pendant cette période au second plan. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat comprenant des personnes de différents horizons s'occupe de la révision de l'ordonnance de 1962 sur la protection des biens culturels historiques, dépassée dans bien des domaines. L'ordonnance révisée permettra d'avoir à disposition un texte juridique actuel basé sur la Loi sur l'aménagement du territoire et sur les constructions qui régit les activités dans le domaine de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie et définit les compétences. Parallèlement il conviendra de reformuler les objectifs de la conservation des monuments historiques. Par ailleurs des efforts sont entrepris pour coordonner les tâches similaires ou de même nature accomplies dans les différents départements et offices.

La tâche principale de la conservation des monuments historiques consiste à protéger et conserver le patrimoine historique très varié, placé sous protection dans le canton. Pour accomplir ce travail, le service de conservation des monuments historiques dispose d'un budget ordinaire de 2,15 millions de francs. Actuellement ce sont surtout les projets de petite envergure qui sont en attente. De grands travaux de restauration sont en cours à Soleure (ancienne église franciscaine), à Dornach (Goetheanum) et à Niedergösgen (église du château de August Hardegger). La remise en état des intérieurs d'une autre construction néo-baroque de Hardegger, située à Kestenholz, est également prévue. Les responsables de ces travaux sont assistés par des spécialistes en recherches sur les constructions qui, par leurs études, apportent des éléments nouveaux et facilitent considérablement les prises de décisions.

En plus de ces tâches, le service de conservation des monuments historiques donne son avis chaque année sur un grand nombre de projets de construction dans les zones protégées et dans les centres des communes. Il travaille intensément avec le service d'aménagement du territoire et s'applique à soutenir les communes dans leurs efforts pour protéger les sites et à les sensibiliser aux problèmes de la conservation du patrimoine.

Le service de conservation des monuments historiques va devoir à l'avenir accorder plus de temps aux inventaires qui sont un domaine essentiel de son activité. Pour ce faire, il va être nécessaire d'engager un spécialiste pour les inventaires des monuments historiques. Le volume III des 'Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' du Canton de Soleure sur les districts de Thal, Thierstein et Dorneck date de 1957 et a été rédigé par Gottlieb Loertscher. Le manuscrit rédigé par Benno Schubiger qui constituera le volume I, introduction au canton et la ville de Soleure, 1ère partie, est terminé et devrait paraître encore cette année. Ce travail dont l'intérêt dépasse les frontières cantonales doit être poursuivi car il est à considérer comme une documentation de base indispensable.

Par ailleurs il va falloir se mettre systématiquement à l'élaboration des inventaires des sites à protéger car ils constituent une base capitale non seulement pour le travail quotidien du service de conservation des monuments histo-

riques mais encore pour l'aménagement du territoire. Ces inventaires doivent absolument être élaborés en coordination avec les inventaires du service de protection des biens culturels. Il est prévu que le service de conservation des monuments historiques s'occupe des mesures de coordination et établisse un concept pour la poursuite de la collabortion. Le parent pauvre du canton de Soleure reste et demeure la recherche sur l'habitat rural. Avec les moyens modestes à sa disposition, le service de conservation des monuments historiques essaie au moins d'éviter que les nombreuses maisons malheureusement vouées à la démolition ne disparaissent pas sans qu'une documentation soit établie.

Samuel Rutishauser

L'archéologie dans le Canton de Soleure

En publiant l'ordonnance sur la protection des monuments historiques appelée 'Altertümer-Verordnung', le Canton de Soleure a déjà en 1962 placé sous protection l'ensemble des biens immeubles du sous-sol et les objets provenant des fouilles. A l'heure actuelle cette ordonnance fait l'objet d'une révision totale car elle contient un certain nombre de points qui sont aujourd'hui dépassés, afin d'être adaptée aux autres ordonnances édictées sur la base de la Loi sur les constructions. L'archéologie cantonale a pour rôle de veiller à la protection des objets provenant de fouilles et des lieux de fouilles. Elle doit plus particulièrement s'acquitter des tâches suivantes: élaborer et compléter les inventaires archéologiques, procéder à des fouilles et établir des documentations sur les lieux de fouilles en danger, rechercher, restaurer et inventorier les objets archéologiques, analyser scientifiquement les lieux de fouilles et les objets trouvés et enfin publier les résultats de ces travaux.

Vu de l'extérieur, les fouilles semblent constituer la principale activité du service cantonal d'archéologie. En réalité, les fouilles, comparées au travail qu'elles entraînent, ne représentent pas plus que la pointe de l'iceberg. L'élaboration de la documentation, des inventaires, des croquis, des exploitations scientifiques demandent beaucoup plus de travail que les fouilles sur le terrain. Jusqu'à récemment, le service d'archéologie du Canton de Soleure disposait de si peu de personnel et de moyens financiers si modestes qu'il lui était impossible d'effectuer en plus des fouilles, les travaux correspondants sus-mentionnés. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'actuellement les collaborateurs se trouvent confrontés à une réelle montagne de documents qui n'ont été ni classés ni étudiés. Depuis quelques années le service essaie de liquider cette masse de dossiers en attente en les confiant à des étudiants rédigeant des travaux de licence ou à des chercheurs extérieurs au service.

Depuis deux ans, le service cantonal d'archéologie fait partie de l'Office de la culture et des sports récemment créé qui lui-même dépend du Département de l'instruction publi-

que. Cette organisation permet au service d'archéologie d'être en contact direct avec d'autres institutions s'occupant de la conservation des biens culturels; par contre ses partenaires les plus importants dans le domaine de la conservation du sous-sol sont plus difficilement accessibles. A ce niveau l'organisation en vigueur auparavant qui incluait le service d'archéologie dans l'Office de l'aménagement du territoire dépendant du Département des constructions publiques présentait plus d'avantages. Apparemment il n'y a donc pas de solution idéale.

Au cours des deux dernières années plusieurs collaborateurs temporaires ont pu être engagés à long terme et intégrés dans le tableau des effectifs. Le service cantonal d'archéologie dispose aujourd'hui de huit postes dont six à plein temps. L'équipe des collaborateurs comprend trois archéologues, deux techniciens en fouilles, un dessinateur, une restauratrice de céramiques et une secrétaire-comptable. Le budget de base s'élève actuellement à environ Fr. 800'000 auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement (le Fond de loterie, le Fonds national suisse, etc.), ce qui porte les moyens financiers à disposition à 1,4 million de francs. Cette somme permet essentiellement de pratiquer des fouilles de sauvetage et de mener à bien les travaux scientifiques qui en découlent. Les travaux scientifiques de recherche, les relevés topographiques complexes, les travaux de photographie, les travaux de conservation et de restauration des métaux et des matières organiques sont confiés à des tiers.

A côté de la surveillance de nombreux chantiers, des explorations, de la mise à jour des objets et des fouilles urgentes de petite envergure, le service cantonal d'archéologie a également, au cours des dernières années, mené à bien plusieurs grands chantiers de fouilles planifiés visant le sauvetage de certains sites. On peut ici citer le chantier de la ferme romaine de Biberist / Spitalhof sur le tracé de la future autoroute N 5. De 1982 à 1989 20'000 m2 représentant 40 % de l'ensemble du domaine agricole ont fait l'objet de fouilles archéologiques. L'exploitation de ce site de fouilles va occuper le service cantonal d'archéologie encore pendant des années. A ce grand projet se sont ajoutées plusieurs fouilles dans la vieille ville de Soleure qui ont permis une meilleure connaissance de Soleure à l'époque romaine. C'est ainsi que l'on ait en possession pour la première fois d'indices concrets prouvant l'existence d'un quartier de potiers, l'ancien tracé de la berge et la situation du pont romain. Ces fouilles ont permis d'aboutir à un résultat d'une importance scientifique particulière. Il a en effet été possible de déterminer l'âge du camp de la fin de l'époque romaine dont la date n'avait jusqu'à présent pas pu être définie. Grâce aux fouilles archéologiques entreprises

CANTONS

près de l'ancien cinéma Elite, on sait dorénavant que les fortifications du camp ont été construites entre 325 et 350 après J. C.. La présentation détaillée des résultats de ces fouilles est prévue pour cette année et sera suivie l'année prochaine par la publication des résultats des fouilles Soleure / Vigier-Häuser. En plus de ces activités scientifiques bien spécifiques, le service cantonal d'archéologie travaille à l'heure actuelle dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse sur le site d'Oberbuchsiten / Bühl datant du début du moyen âge. Ces travaux devraient permettre d'obtenir des éléments déterminants non seulement sur la période entre la fin de l'Antiquité et le début du moyen âge mais encore sur la délimitation ethnique entre les Alamans et les Latins.

Depuis 1979, le Canton de Soleure publie sa propre revue d'archéologie 'Archäologie des Kantons Solothurn' qui paraît tous les deux ans et est éditée par la Commission cantonale d'archéologie. Cette revue publie des articles et un rapport sur les fouilles en cours et les résultats obtenus pendant les deux dernières années. Elle est actuellement tirée à 1'800 exemplaires et est distribuée gratuitement aux membres de la Historischer Verein de Soleure. Elle peut également être obtenue par abonnement, par numéro individuel et par échange de publications. Des travaux monographiques plus importants ont été publiés dans des séries scientifiques déjà existantes (par exemple, la série 'Antiqua' de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie).

A l'exception du Museum Altes Zeughaus spécialisé dans l'histoire militaire, il n'existe pas de musées cantonaux à Soleure. L'exposition archéologique du Historisches Museum d'Olten permet d'avoir une vue d'ensemble de la préhistoire et de l'archéologie de l'ensemble du canton. C'est dans ce musée que se trouve également la collection cantonale d'objets archéologiques. Il existe également une petite exposition archéologique essentiellement consacrée à Soleure à l'époque romaine dans la Pächterhaus du Historisches Museum Blumenstein à Soleure. Quelques musées régionaux et locaux présentent par ailleurs différents objets archéologiques du Canton de Soleure.

Hanspeter Spycher

L'encouragement de la culture dans le Canton de Soleure: 1ère partie

Le déchirement géographique du Canton de Soleure auquel on fait toujours allusion et que l'on ne peut pas nier a laissé des traces au fil du temps et est à l'origine du paysage culturel varié et multiforme qui se manifeste et s'exprime aujourd'hui. Il est difficile de définir une forme culturelle typique et caractéristique du Canton de Soleure. Peu importe d'ailleurs, pour les Soleurois il est important qu'il existe une vie culturelle qui corresponde aux besoins des habitants du Schwarzbubenland, de la ville de Soleure ou des régions de Niederamt et de Thal. C'est donc dans le détail que l'on perçoit ou plutôt que l'on ressent l'origine locale ou régionale des créateurs de la culture soleuroise.

Une politique culturelle de l'unité...

La Loi sur l'encouragement de la culture de 1967 et l'Ordonnance qui en découle sur le Kuratorium cantonal de 1978 ont été promulguées car le Canton est d'avis qu'il est de son devoir de soutenir et d'encourager les créateurs culturels. Dans la constitution cantonale, l'article concernant la culture (art. 102) a été formulé de telle sorte que les deux textes juridiques préalablement cités n'ont pas dû être modifiés jusqu'à ce jour. Parmi les textes juridiques régissant la vie culturelle, on peut encore citer l'Ordonnance sur le fonctionnement du Palais Besenval datant de 1989. Ces textes législatifs agréablement concis sont l'expression de la nécessité reconnue d'intégrer la culture de façon manifeste dans le procesus de développement d'un ensemble politique actif. Et ceci sans diminuer la liberté créatrice des artistes et la libre diffusion et la circulation des biens culturels. La composition du Kuratorium cantonal pour l'encouragement de la culture tient, au niveau du personnel, dûment compte de l'influence régionale. Dans le Canton de Soleure, nous faisons en sorte que la multiplicité culturelle très marquée par les influences régionales se manifeste dans l'homogénéité de l'encouragement de la politique culturelle.

La culture soleuroise évolue dans un milieu fécond. D'un côté la domination des revendications et des influences régionales, de l'autre côté les efforts de la politique culturelle cantonale pour trouver une base commune aux exigences et prétentions les plus diverses. L'objectif du Canton est une politique culturelle cantonale orientée vers le futur avec sa dynamique et ses idées propres se développant au sein d'instances créées pour la promotion de la culture (dans lesquelles travaillent des personnes intéressées à la culture, des créateurs et des promoteurs de la culture) afin d'influencer positivement le développement culturel de telle manière que l''acquis culturel' soit préservé même dans les périodes économiquement difficiles.

C'est le 6 mai 1990 que le centre culturel cantonal du Palais Besenval a été inauguré à Soleure. Le Palais Besenval est plus que le bâtiment construit entre 1701 et 1706 à un emplacement idéal au bord de l'Aar par les frères Viktor et Urs Besenval. Le Palais Besenval représente avant tout la réalisation d'une idée dans le cadre de l'encouragement de la politique culturelle soleuroise. L'idée selon laquelle un échange culturel intercantonal intensif et encouragé intentionnellement doit avoir lieu pour que l'unité, justifiable au niveau politique et citée précédemment, puisse être atteinte avec plus de force et plus de volonté. Au cours des quelques années d'existence depuis son inauguration (qu'est-ce que

4 années pour le développement culturel?), le centre culturel du Palais Besenval est devenu une véritable institution qui aujourd'hui est plus active que l'on aurait pu espérer lors de son inauguration.

Le Palais Besenval accomplit son oeuvre culturelle à plusieurs niveaux. Fidèle à l'idée de ses créateurs, le centre culturel des bords de l'Aar est le symbole et l'expression de la conscience culturelle régionale dans la capitale cantonale comme en témoignent de manière frappante les expositions sur les régions de Schwarzbubenland, de Thal et de Granges. Parallèlement le Palais Besenval sert de plaque tournante à la diffusion culturelle entre les régions.

Le Palais Besenval est également le centre de documentation de la création culturelle soleuroise. Il abrite une documentation sur les auteurs soleurois vivants qui comprend environ 200 noms. A l'heure actuelle une documentation sur les créateurs spécialistes des arts décoratifs est en cours de réalisation, elle contiendra environ 400 noms une fois terminée. L'élaboration de documentations dans le domaine de la musique, de la photographie, du film et de la vidéo est en pleine extension.

Le comité de gestion du Palais Besenval placé depuis le création du centre culturel sous la direction du Professeur Peter André Bloch, spécialiste de littérature, conçoit cette institution des bords de l'Aar comme un espace culturel multiforme. Des conférences, des colloques, des cours y ont lieu, les locaux servent de centre d'information pendant les Journées du film et de la littérature, le comité de gestion et le directeur du centre, Cäsar Eberlin, travaillent à l'élargissement de la notion de culture à laquelle ils donnent un sens concret en attirant habilement des manifestations spécifiques. Des colloques réunissant des conteurs locaux racontant des anecdotes typiques de la région soleuroise ou les rédacteurs des nombreuses feuilles communales d'information, des expositions d'oeuvres d'art se situant entre l'art et l'artisanat, autant de manifestations qui motivent, éveillent l'intérêt, stimulent et permettent de tenter quelque chose de nouveau. A cela s'ajoutent des manifestations directement organisées par l'Office de la culture et des sports (Directeur Thomas Bürgi). La collaboration entre l'Office de la culture et des sports et le centre culturel du Palais Besenval a permis de créer entre autres un concept pédagogique d'approche des musées. Une brochure sur le tourisme culturel a été élaborée qui renseigne sur les salles et les services ouverts au public, un répertoire des musées a été mis au point qui est régulièrement mis à jour et sert aux écoles comme précieux matériel d'information. Ces exemples ne sont que quelques échantillons pris dans la longue liste des prestations. D'une manière générale, dans le Canton de Soleure, on a depuis longtemps reconnu que la collaboration étroite est le meilleur garant d'une vie culturelle épanouie.

CANTONS

Des extensions en perspective

Une des expositions organisées par l'Office de la culture et des sports au centre culturel du Palais Besenval mérite une attention particulière. Il s'agit de l'exposition sur l'architecture finlandaise qui a été complétée par la suite par une exposition sur les créateurs artistiques finlandais. Cette exposition consacrée à l'architecture a connu un très grand succès qui a dépassé tout ce qe l'on avait pu imaginer. Ce succès a encouragé les responsables à organiser une exposition sur l'architecture soleuroise (1920 – 1940) et on a pu constater un intérêt croissant au sein de la population pour les questions architecturales. Heureusement le goût pour l'architecture de qualité est très présent dans la culture contemporaine soleuroise. On peut citer un premier résultat concret et positif de cette vague de sensibilisation: l'exposition sur Ernst Gisel, créateur du Parktheater de Granges. Pour le Kuratorium, cet engouement pour les questions architecturales a été l'occasion d'intégrer l'architecture dans la commission spécialisée des arts appliquées.

Parmi les commissions spécialisées, la commission des arts appliqués et de l'architecture joue un rôle particulier. Elle est consultée chaque fois que les bâtiments publics font l'objet de mesures d'embellissment artistique. Le projet de cette commission 'L'art dans les espaces publics' est d'une importance particulière. En collaboration avec la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, cette commission spécialisée propose aux communes des conseils pour l'aménagement artistique des espaces et des bâtiments publics. Au cours des premières années d'existence de ce projet, 1,2 million de francs a été accordé à des créateurs artistiques soleurois pour la réalisation de travaux artistiques dans les bâtiments et espaces publics.

Le Canton de Soleure fait parler de lui

Ce sont bien sûr essentiellement des Soleuroises et des Soleurois qui sont connus au-delà des frontières cantonales comme créateurs artistiques ou promoteurs de la culture. Nous préférons renoncer à une liste des noms car il faudrait certainement au moins en citer un millier. – Dans le Canton de Soleure il existe quelques manifestations que l'on peut à bon droit considérer comme les piliers de la culture soleuroise. Les Journées du Film de Soleure sont connues au niveau international, Les Journées de la littérature de Soleure n'ont pas non plus besoin d'être présentées. On peut également citer les Journées du cabaret d'Olten qui jouissent d'un grand succès et à Granges, une fois tous les trois ans, a lieu la Triennale internationale des graphiques originaux. Ces quatre manifestations sont essentiellement

CANTONS

organisées par des personnes privées qui investissent beaucoup de travail, d'argent et de passion pour la culture. Le paysage culturel soleurois est très vivant; on assiste actuellement à la naissance d'autres manifestations qui connaissent également du succès: le 'Classic Open Air' qui a lieu l'été à Soleure, les représentations d'opéra organisées l'été par René Kunz dans la Passionshaus, riche en traditions, et qui, par leur qualité, ont trouvé un écho positif au-delà des frontières cantonales. Il faut encore citer le 'Mazzini-Stiftung' qui existe depuis 1991 à Granges, installée dans le foyer pour enfants Bachtelen où le combattant italien pour la liberté, Giuseppe Mazzini, avait trouvé asile et refuge et qui constitue un lieu commémoratif. Cette fondation a pour tâche de maintenir et d'intensifier les relations culturelles avec l'Italie. Compte tenu des efforts culturels entrepris jusqu'à présent et la longue et riche tradition culturelle, le Canton de Soleure doit considérer son avenir avec prudence mais avec une certaine confiance. On peut s'attendre à ce que la phase innovatrice contemporaine réserve des surprises agréables dans le futur.

Rainer W. Walter

L'encouragement de la culture dans le Canton de Soleure: 2ème partie

L'Office cantonal de la culture et des sports

«Par exemple, on peut s'imaginer une maison, une maison à quatre étages avec un escalier qui les relie et les sépare», c'est ainsi que Peter Bichsel commence une de ses premières histoires. Par exemple, on peut également comparer l'Office de la culture et des sports du Canton de Soleure à une maison, une maison de huit étages avec des pièces principales et des pièces secondaires, avec des portes et un escalier qui les relie et les sépare. C'est une maison spacieuse, une maison faite de vieux éléments et d'éléments nouveaux, voulus par les architectes, qui cherchent à s'intégrer de façon harmonieuse. C'est une maison parmi tant d'autres et elle n'est certainement pas la plus significative. Pour cela elle est trop petite et pourtant trop grande pour ne pas être vue. C'est peut-être exactement cela que ses créateurs ont voulu.

L'Office cantonal de la culture et des sports créé le 1er janvier 1991 travaille en étroite collaboration avec le Kuratorium cantonal pour l'encouragement de la culture qui lui est adjoint et compte 40 collaborateurs. La direction de l'Office se compose d'un responsable et d'un assistant auxquels sont attachés deux collaborateurs. L'Office de la culture et des sports comprend plusieurs services: le centre culturel cantonal du Palais Besenval, le Château de Waldegg, le service de coordination des bibliothèques pour les écoles et les communes, le musée d'histoire militaire 'Altes Zeughaus', la conservation des monuments historiques, l'archéologie et les sports. La bibliothèque centrale de Soleure et le Château de Wartenfels à Lostorf dépendent également de cet Office qui est aussi représenté dans les conseils d'administration de diverses fondations culturelles. L'Office de la culture et des sports et ses services emploient environ 60 collaborateurs qui occupent 33 postes à plein temps. A cela s'ajoutent 23 autres postes à la bibliothèque centrale nécessaires à l'accomplissement des tâches nombreuses et variées. Il faut encore mentionner tous les instructeurs et moniteurs actifs dans le domaine de la jeunesse et des sports qui ne sont pas pris en compte dans ces chiffres. Certains services disposent de commissions consultatives spécialisées.

Les fonctionnaires et les experts extérieurs en tant qu'interlocuteurs

L'Office cantonal de la culture et des sports a été créé par des personnes persuadées que l'encouragement, la diffusion et la sauvegarde de la culture doivent se faire au sein de l'Office comme en collaboration avec les autres administrations. C'est pourquoi la tâche principale de l'Office de la culture et des sports est d'assurer une coordination judicieuse avec les autres administrations et d'être disponible comme interlocuteur pour différentes questions, un interlocuteur qui n'est pas forcément capable de résoudre les problèmes et de répondre aux questions mais qui sait trouver les contacts indispensables et, si nécessaire, déléguer les prises de décisions aux commissions ou au moins s'assurer de leur avis pour les questions importantes. Ces décisions doivent chaque fois possible être prises en commun. En fin de compte, dans beaucoup de cas, il s'agit de convaincre les instances supérieures, le directeur de l'instruction publique ou le Conseil d'Etat du bien-fondé des requêtes. Surtout quand il s'agit d'apporter un soutien matériel et d'accorder des contributions financières aux créateurs artistiques, aux promoteurs de la culture et aux institutions actives dans le domaine culturel. - Cette forme d'organisation est fondée sur la coopération et nécessite un échange réciproque important d'informations et bien sûr une confiance mutuelle. Créer et justifier cette confiance, cela requiert un effort constant, une grande franchise de la part de tous les partenaires. Cela ne doit pas pour autant signifier un nivelage des points de vue et des divergences. Au contraire, la confrontation nécessaire entre les partenaires doit être la preuve que la tolérance et la diversité sont les éléments nécessaires à l'encouragement de la culture.

Renforcement du domaine culturel

Le fait que nous avons à l'heure actuelle plus de moyens financiers à disposition pour notre tâche commune qu'il y a deux ans est la preuve du bon fonctionnement du modèle soleurois. Compte tenu des efforts d'économie qui d'une

part sont justifiés, d'autre part sont excessifs, il faut de plus en plus effectuer un travail de persuasion qui a pour objectif de souligner la valeur d'une vie culturelle riche et active. Ce travail de persuasion, qui est pratiqué à différents niveaux dans le Canton de Soleure avec plus ou moins de coordination, s'est révélé très important au cours des dernières années. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se sont de nouveau engagés pour un renforcement du domaine culturel malgré les tendances contraires dans bien d'autres cantons. La création et le fonctionnement coûteux du Palais Besenval (comme centre culturel cantonal) et du Château de Waldegg (comme centre intercantonal et international de culture et de rencontres) n'auraient autrement jamais été menés à bien. Ce sont là deux exemples parmi de nombreuses autres mesures réalisées, peut-être moins spectaculaires mais au moins tout aussi efficaces.

Le Conseil d'Etat et le Parlement soutiennent l'engagement relativement dynamique des villes et des communes rurales dans le domaine culturel. Ils contribuent de manière importante à un engagement actif des collaborateurs de l'Office de la culture et des sports ainsi que des membres des commissions spécialisées et qualifiées. Ce n'est que de cette manière qu'il est possible de trouver des femmes et des hommes compétents et confirmés qui, au sein du Kuratorium pour l'encouragement de la culture et de ses commissions spécialisées, sont à même de déterminer et de soutenir de manière efficace la politique culturelle du Canton de Soleure. Ces personnes s'engagent avec un grand sens des responsabilités et prennent leur travail au sérieux sans, dans le cas par exemple des demandes de subventions, exiger des formalités inutiles. Elles sont toutes d'avis que les créateurs artistiques et les sportifs ne doivent apparaître comme des solliciteurs mais comme des requérants avec des demandes justifiées ou comme des requérants ayant droit à une aide matérielle et spirituelle.

Une maison, plusieurs adresses

Toute personne qui désire visiter la maison de l'encouragement de la culture dans le Canton de Soleure devra se présenter à plusieurs adresses. Elle doit s'attendre à se rendre à différents endroits suivant le problème qui la concerne: Rathausgasse 6, Palais Besenval sur les bords de l'Aar, Rossmarktplatz pour les affaires sportives, Werkhofstrasse pour l'archéologie et la conservation des monuments historiques et ainsi de suite jusqu'à Olten où se trouve le service de coordination des bibliothèques.

Ce modèle d'encouragement de la culture du Canton de Soleure, cette coopération de diverses commissions et d'un service administratif central n'est rien d'autre qu'un modèle. Peut-être au lieu d'être une maison il ne représente que l'idée d'une maison. Il lui restera cependant toujours quelque chose d'exemplaire. Tous ce qui habitent cette maison et y travaillent sont d'accord. Une chose est certaine, leur collaboration est un avantage.

Thomas Bürgi